



Direction des Solidarités

Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE)

2025 DSOL 4 : 19 subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations (**686 800 €**) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), aux très jeunes publics (bébés) et aux étudiants, qui doivent avoir accès à une alimentation équilibrée et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que, comme 2023, l'année 2024 est particulièrement marquée par une forte représentation des jeunes en recours de minorité sur les dispositifs d'aide alimentaire.

Depuis le plateau haut post pandémie atteint en 2021, la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire est de nouveau en hausse depuis plus d'un an. Ainsi, pour l'année 2024, ce sont plus de 30 500 équivalents repas qui ont été distribués chaque jour (25 000 en 2022 et 28 000 en 2023), sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales et solidaires).

Face au contexte de précarité accrue, du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de continuer à soutenir les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire. Depuis 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits et l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires. En 2025, seront abordées lors de ces groupes de travail les questions de la logistique et de l'approvisionnement sous le prisme de la mutualisation, du bénévolat, et du parcours alimentaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre le soutien apporté au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 15 associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies par le biais de 19 subventions de fonctionnement :

Les épiceries sociales et solidaires parisiennes : face à la hausse du prix des denrées, les épiceries sociales et solidaires représentent un acteur incontournable de l'aide alimentaire. Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2025 :

- Association Epicerie Courte-Échelle (19^{ème}) :
45 000 € (reconduction)

- Association Croix Rouge (15^{ème}) : **13 300 €**
- Association Secours Populaire (13^{ème} et 18^{ème}) : **70 000 €** (reconduction)
- Association AGEP (13^{ème}) : **7 125 €**
- Association Une Chorba pour tous (19^{ème}) : **14 000 €**
- Association Solidaya (13^{ème}) : **13 000 €**
- Association Croix Rouge (Centre) : **9 000 €**
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris (19^{ème}) : **21 375 €**
- Association le Marché Solidaire (14^{ème}) : **25 000 €** (reconduction)
- Association Porte Ouverte et Solidarité (13^{ème}) : **12 000 €** (reconduction)
- Association Magalimenil (20^{ème}) : **6 000 €** (reconduction)
- Association Croix Rouge (12^{ème}) : **20 000 €** (reconduction)
- Association la Table Ouverte (18^{ème}) : **20 000 €** (reconduction)
- Association Un jour je serai (18^{ème}) : **5 000 €** (mesure nouvelle)
- Association Café Sawa (18^{ème}) : **5 000 €** (reconduction)

Le renfort hivernal de l'aide alimentaire parisienne : la période hivernale voit la vulnérabilité des personnes augmenter, au vu de la difficulté à se protéger du froid et des intempéries. Les dispositifs ouverts sont donc saturés et il est nécessaire d'anticiper cette période sensible, en proposant l'ouverture de dispositifs spécifiques.

- **L'association CLASS 17**, fondée en 2001 dans le 17^{ème} arrondissement, a pour objet d'aider et d'organiser des initiatives, des animations et des manifestations sociales, socio-économiques, culturelles et sportives s'inscrivant dans le cadre des activités de la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris. Alors que les statuts de 2001 prévoyaient plusieurs activités pour l'association, celle-ci s'est recentrée depuis neuf ans sur l'organisation, chaque soir de la semaine en période hivernale (de décembre à fin février) , d'un repas de solidarité dans le hall de la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris.

*Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'association CLASS 17 à **12 500 €** (reconduction) pour les dîners dans la mairie du 17^{ème}.*

- L'association **La Chorba**, créée en 1998, propose de manière inconditionnelle des repas chauds le soir, 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12, sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pour les personnes isolées en grande précarité ; des colis aux familles démunies d'octobre à juin ; des maraudes auprès des personnes à la rue une fois par semaine ainsi que des actions d'accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle. Pour la quatrième année consécutive, l'association

propose également pendant la période hivernale des dîners au restaurant administratif de l'Hôtel de Ville, en partenariat avec plusieurs associations pour la confection des repas. Ainsi, 230 repas en moyenne sont proposés chaque soir, du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025, pour les personnes isolées et les couples en grande précarité.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'association La Chorba à 292 000 € (reconduction) pour les dîners à l'Hôtel de Ville.

- L'association **Emmaüs Solidarité** s'est mobilisée pour renouveler un dispositif d'urgence d'aide alimentaire à destination des personnes isolées en situation de rue en période hivernale par la mise en œuvre d'une distribution de petits déjeuners en places assises, sept jours sur sept du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025, au sein de l'Académie du Climat (Paris Centre). Au vu de la fréquentation croissante des différents dispositifs d'aide alimentaire, la jauge est cette année fixée dès le début à 130 personnes.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'association Emmaüs Solidarité à 47 500 € pour les petits déjeuners à l'Académie du Climat.

- **Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris**, établissement public à vocation sociale, met en œuvre la politique municipale d'action sociale à destination des usagers vulnérables. Dans le cadre du renforcement de l'offre d'aide alimentaire durant l'hiver, le CASVP a proposé l'ouverture d'un restaurant solidaire hivernal le soir dans les locaux du restaurant Emeraude Saint Blaise (Paris 20^{ème}). L'objectif est d'accueillir des personnes en difficulté, en famille ou isolées, sur présentation de cartes délivrées par une dizaine de partenaires prescripteurs (Restos du cœur, PSA, SSP, Accueils de jours, ESI...). Le restaurant est ouvert 6 jours du 7, du 2/12/24 au 29/03/25. Son fonctionnement a nécessité l'embauche d'agents sociaux et de cuisiniers supplémentaires.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à 49 000€ pour son restaurant solidaire hivernal.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les structures et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.